

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 30 juin 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de deux concours externes et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien(ne)s d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication

NOR : *MCCB1615529A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 30 juin 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture de deux concours externes et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien(ne)s d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication, dans les métiers et les spécialités suivants :

- métiers du textile, spécialité « artiste licier » ;
- métiers du textile, spécialité « rentrayeur en tapisserie » ;
- métiers du papier, spécialité « doreur sur cuir ».

Le nombre total de postes offerts à ces concours externes et interne pour le recrutement de technicien(ne)s d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication est fixé à 7. Ils sont répartis de la manière suivante :

Concours externes :

- métiers du textile, spécialité « artiste licier » : 4 postes ;
- métiers du textile, spécialité « rentrayeur en tapisserie » : 2 postes.

Concours interne :

- métiers du papier, « spécialité doreur sur cuir » : 1 poste.

Les candidats devront s'inscrire par internet du mardi 5 juillet à partir de 12 heures, heure de Paris, au mardi 9 août 2016, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture et de la communication, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels> ;

- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe ou interne de technicien(ne)s d'art, et préciser la spécialité choisie, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le mardi 9 août 2016 (le cachet de la poste faisant foi), l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat ne sera pas admis à concourir.

Les candidats au concours externe devront constituer, à l'appui de leur candidature, un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- la copie de leur diplôme attestant qu'ils sont titulaires d'un baccalauréat, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 ;
- un document officiel avec photographie justifiant leur nationalité (copie de la carte nationale d'identité ou du passeport) ou tout document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ;
- deux enveloppes timbrées (au tarif « lettre prioritaire ») aux nom, prénom et adresse personnelle du candidat ;
- les candidats inscrits par voie postale doivent, en outre, transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé.

L'ensemble de ce dossier administratif doit être envoyé, au plus tard le mardi 9 août 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe de technicien d'art, préciser la spécialité choisie, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Les candidats au concours interne devront constituer, à l'appui de leur candidature, un dossier administratif comprenant les pièces suivantes :

- une fiche d'état des services justifiant la condition d'ancienneté d'au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2016 (un modèle de fiche d'état des services est disponible à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/-Technicien-d-art> ;
- deux enveloppes timbrées (au tarif « lettre prioritaire ») aux nom, prénom et adresse personnelle du candidat ;
- en outre, les candidats inscrits par voie postale doivent transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé.

L'ensemble de ce dossier administratif doit être envoyé, au plus tard le mardi 9 août 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours interne de technicien d'art, spécialité « doreur sur cuir », 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le mardi 20 septembre 2016 en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles en outre-mer pour les spécialités « artiste licier » et « rentrayeur en tapisserie ».

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le mardi 11 octobre 2016 en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles en outre-mer pour la spécialité « doreur sur cuir ».

Les épreuves orales d'admissibilité auront lieu à partir du mercredi 21 septembre 2016 en région parisienne pour les spécialités « artiste licier » et « rentrayeur en tapisserie ».

Les épreuves orales d'admissibilité auront lieu à partir du mercredi 12 octobre 2016 en région parisienne pour la spécialité « doreur sur cuir ».

Le défaut de réception des convocations pour les candidats à chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non-réception des convocations quinze jours avant la date de chacune des épreuves, il appartient aux candidats de prendre contact avec le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture et de la communication en charge de l'organisation de ces concours.

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la culture et de la communication.

ANNEXE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX CONCOURS EXTERNE OU INTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS DE TECHNICIEN(NE)S D'ART DE CLASSE NORMALE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Session 2016

Formulaire, accompagné du dossier administratif, à faire parvenir au ministère de la culture et de la communication, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe ou interne de technicien d'art, et préciser la spécialité choisie, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01, au plus tard le mardi 9 août 2016, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

<p>IDENTIFICATION</p> <p><input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme</p> <p>Nom de naissance :</p> <p>Nom d'usage ou d'épouse :</p> <p>Prénom(s) :</p> <p>COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES</p> <p>Téléphone fixe :</p> <p>Téléphone mobile :</p> <p>Adresse électronique :</p>	<p>ADRESSE D'EXPÉDITION</p> <p>Résidence, bâtiment :</p> <p>N° :</p> <p>Rue :</p> <p>Code postal :</p> <p>Commune de résidence :</p> <p>SPÉCIALITÉ ET CATÉGORIE À CHOISIR OBLIGATOIREMENT</p> <p>Attention : Une seule spécialité et une seule catégorie doivent être cochées. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte :</p> <p>Concours externe :</p> <p><input type="checkbox"/> métiers du textile, spécialité artiste licier</p> <p><input type="checkbox"/> basse-lice</p> <p><input type="checkbox"/> haute-lice</p> <p><input type="checkbox"/> métiers du textile, spécialité rentrayeur en tapisserie</p> <p>Concours interne :</p> <p><input type="checkbox"/> métiers du papier, spécialité doreur sur cuir</p>
--	--

A....., le
Signature du candidat :